

Rapport annuel pour l'année 2020

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

État : Italie

Nom de la zone: Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés :

10^{ème} année depuis le renouvellement de 2010 (2^{ème} renouvellement adopté le 23 septembre 2020 - Résolution CM/ResDip(2020)7-

Autorité centrale concernée :

Nom : Ministero dell'Ambiente - Direzione generale per la protezione della natura

Adresse: via Capitan Bavastro, 174 - 00154 ROMA

Tél : +390657223433

Fax : +390657223470

e-mail : pnm-udg@minambiente.it

www : www.minambiente.it

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Ente Parco regionale Migliarino San Rossore Massaciuccoli

Adresse: loc. Cascine Vecchie, San Rossore - 56122 PISA

Tel : +39050 539301 (F.Logli)

Fax : +39050533650

e-mail : foreste@sanrossore.toscana.it

www : www.parcosanrossore.org

1. Conditions : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

N/A

2. Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. veiller à ce que les nouvelles activités ou nouveaux développements ne portent pas préjudice au patrimoine naturel et paysager ;

Le projet de construction de 2,5 km de chemin de fer dans la Base de Camp Darby au cœur de la forêt et dans le Site Natura 2000 (ZSC-ZPS) « Selva Pisana » IT5170002, commencé en janvier 2019, comprenait des mesures de mitigation et de compensation des impacts (prévues par l'art. 6, par. 3 de la directive pour la protection des habitats naturels et semi naturels 92/43/CE). Cependant en Avril 2020 le Parc a noté que les mesures de compensation n'étaient pas complétées. Ceci contraste con le principe même de la compensation établie par la Directive communautaire citée. Le Parc a donc demandé la suspension des travaux de construction et imposé à la Base de porter à terme les mesures de compensations (zones humides et reboisement) avant fin octobre 2020, ce qui a été enfin fait et vérifié sur les lieux début novembre 2020.

On signale toujours que certaines communes plus liées au tourisme balnéaire continuent d'exercer une forte pression sur le parc pour développer librement les activités sur zones côtières.

2. poursuivre les mesures de contrôle des daims et des sangliers ;

Continue :

-Le recensement du nombre de daims et de sangliers toujours confié à l'Université de Sassari a eu des difficultés ce 2020 à cause de la pandémie covid-19. On a utilisé des projections sur la base du recensement de 2019.

-Le service de capture et de retrait des daims et des sangliers (en trappes) en support aux abattements qui continuent à être conduits exclusivement par le Personnel du Parc. Ce service confié à une entreprise prévoit un minimum de 700 daims par an et de 300 sangliers par an.

Le Parc continue son fort engagement direct (11 gardes du Parc aux abattages au moins trois fois par semaine dans le Domaine de San Rossore, où la densité de daim est plus importante, et deux fois par semaine dans les autres zones du Parc, notamment près des zone agricoles).

On signale des bons résultats malgré les difficultés dues à la pandémie. Le nombre de daims capturés ou abattus dans le Parc est de 2233 (dont 2171 à San Rossore), contre 1413 en 2019 et 886 en 2018. On s'approche donc des objectifs fixés (2500 daims).

Les sangliers sont contrôlés surtout près des zones agricoles, avec un résultat important (280 sangliers) analogue à ceux de 2019, mais inférieur par rapport à 2018 (710) et aux objectifs (450/500 sur une population de 455/590 individus); ceci parce que l'activité cherche à se coordonner avec les phases agronomiques et doit se faire en horaire nocturne pour des raisons de sécurité.

Dans la Base militaire de Camp Darby (gestion séparée) : la Base a rédigé un Plan pour le contrôle des ongulés 2021-2031 (approuvé par le Parc), ce qui assure une vision à long terme. De plus, le nouveau contrat avec la société chargée des captures à une durée de 5 années ce qui assure une certaine continuité. Cependant cette année à cause de la pandémie de Covid-19 l'accès à la base a été interdit en mars et avril, ce qui a donné des faibles résultats en ligne avec 2019 : 68 daims contre un objectif d'au moins 300 daims. Le résultat de 107 sangliers est par contre très bon par rapport à une population et à un objectif de 50/70 sangliers.

3. prendre en compte la conservation de la nature dans la gestion de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des mesures hydrologiques ;

Les 75 projets du *Progetto Integrato Territoriale (PIT) Pianura Pisana: dalla fascia pedemontana al mare* (projet intégré territorial (PIT) Plaine de Pisa: du piémont à la mer) ont pris forme et ont été approuvés entre 2019 et 2020. Certains d'entre eux commencés en 2019 se sont réalisés, d'autres commencent entre 2020 et 2021. Il s'agit de haies, petits étangs et zones humides, etc.

4. inclure plus activement les valeurs naturelles dans la gestion des zones situées hors des réserves naturelles, notamment dans les zones forestières et agricoles ;

Aucune modification

5. accélérer la mise en œuvre des mesures destinées à limiter les impacts négatifs sur le lac de Massaciuccoli, en particulier la pollution d'origine agricole et poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux du lac ;

Agrandissement (de 15 à 40 ha) d'un lagunage aux abords du Lac.

6. poursuivre et consolider les mesures destinées à mieux protéger les dunes côtières et en faire connaître la valeur ;

- Restauration des parcours d'accès (passerelles en bois) à la mer
 - Ce printemps-début d'été (avril-mai), grâce aux restrictions d'accès dues à la pandémie de Covid-19, deux couples de *Charadrius alexandrinus* avaient nidifié sur la plage. Pour la première année, suite à une forte campagne d'information, on a pu bénéficier de l'aide soit des administrations communales, soit des entreprises balnéaires. On a donc pu délimiter les zones de nidification afin de les préserver du passage des touristes qui ont à nouveau « envahi » les plages en mai/juin. Les Associations de protection de la nature ont aidé en donnant une information correcte sur place. Malheureusement des renards se sont emparés des œufs ou des petits, mais nous croyons que cette nouvelle collaboration pourra reprendre en 2021 !

7. continuer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;

Aucune modification

8. saisir toutes les opportunités d'améliorer les possibilités de passage de la faune sous ou sur les routes et voies ferrées ;

Aucune modification

9. limiter les émissions sonores dans les zones vouées à la détente ;

Aucune modification

10. achever la relocalisation des activités artisanales aux abords du lac de Massaciuccoli.

Aucune modification

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

En 2020 le service Promotion du Parc a repris ses activités grâce au retour en service d'une collègue. On a pu reprendre les contacts avec les guides touristiques (naturalistes), les écoles, et les conventions pour la gestion des activités touristiques dans le Parc.

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Aucune modification.

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Le Parc a commencé la phase de consultation avec la population sur le nouveau Plan Intégré di Parc (Plan de Gestion de la zone protégée qui comprend aussi les Plans de gestion des Sites Natura 2000). A cause de la pandémie Covid-19 les rencontres se sont déroulées sur une plate-forme internet, avec une forte participation de public. Une première réunion sur ce sujet s'est déroulée avec le Conseil Scientifique du parc. Actuellement le Plan ne comporte que des objectifs et doit prendre forme avec un zonage détaillé. Une fois le plan rédigé, il fera à nouveau l'objet d'une large concertation avec toutes les parties prenantes : citoyens, associations, entités économiques, institutions locales.